

La Plume _____ de la Farandole #24

Janvier - juillet 2025 _____

_____ Pays des Achards

www.cc-paysdesachards.fr



La vie du RPE

Depuis le 4 décembre 2024, Pascaline BENARD remplace Manon RENONCOURT au sein du Relais Petite Enfance. Elle sera présente toute l'année 2025.



Bon à savoir

Pajemploi et impayés

Le Relais Petite Enfance invite les assistant(e)s maternel(le)s à se saisir de l'outil « Pajemploi + ». Pour rappel, il permet à l'assistant(e) maternel(le) de recevoir directement le versement du salaire sur son compte. Le parent employeur n'a donc pas à avancer le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) à l'assistant(e) maternel(le) puisque c'est Pajemploi qui le verse directement.

EN CAS D'IMPAYÉS :

Il y a une avancée concernant le versement des sommes dues par le parent employeur : la ministre déléguée à la Famille et à la Petite enfance a annoncé que depuis le 15 octobre 2024, les assistant(e)s maternel(le)s adhérant au service "Pajemploi +" peuvent désormais bénéficier de deux mois d'impayés de salaire contre un seul auparavant. Pour l'heure, le décret n'est pas encore paru, mais la mesure est bien effective.

L'attestation d'honorabilité

L'attestation d'honorabilité est un document qui garantit qu'il n'y a pas de condamnation qui empêche le professionnel d'intervenir auprès de mineurs et porte à la connaissance de votre employeur l'absence ou l'existence de condamnation non-définitive ou mise en examen inscrite au fichier automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes.

En tant qu'assistant maternel, **vous êtes concernés** par cette attestation ainsi que toutes les personnes majeures qui vivent à votre domicile.

Elle sera à transmettre lors de votre demande ou renouvellement d'agrément à la PMI. **Elle n'est pas à présenter au parent employeur** (c'est l'attestation d'agrément qui indiquera au parent employeur que vous êtes

apte à accueillir des enfants et qu'il n'y a donc pas de condamnation au sein de votre foyer qui vous empêche d'accompagner des mineurs).

Pour faire la demande d'attestation d'honorabilité, il vous suffit d'aller sur le site <https://honorabilite.social.gouv.fr>.

Le Relais Petite Enfance peut vous aider à réaliser cette demande.

Vous recevrez votre attestation environ 15 jours après. Elle est valable 6 mois, à partir de la date de la demande.

→ Cela ne signifie pas que vous devez renouveler la demande tous les 6 mois.

Livre coup de cœur

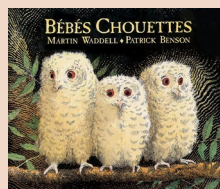
BÉBÉS CHOUETTES

Un album qui est agréable à lire et accessible aux tout petits comme aux plus grands.

“Il était une fois trois bébés chouettes, Sarah, Rémy et Lou (...) une nuit, ils se réveillèrent et leur maman chouette était partie”. Commence alors l'attente. Sarah tente d'être rassurante “Elle est partie chasser”. Rémy s'efforce de maîtriser sa peur et Lou veut sa maman.

Les enfants à qui on lit ce livre peuvent s'identifier tour à tour aux 3 personnages. Dans la longue attente, ils sont rassurés par le rythme du récit et le lien entre les frères et sœurs.

Parfois, lors de la première lecture, ils passent directement à la fin pour vérifier si la maman va bien rentrer avant d'affronter l'histoire. La plupart du temps, ils sont rassurés par cet album qui, à sa façon, affirme que les mamans rentrent toujours, qu'elles n'abandonnent pas leurs enfants.



Ce livre est disponible sur le Réseau des bibliothèques du Pays des Achards. N'hésitez pas à l'emprunter, c'est gratuit !

Retour sur...

Soirée Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) du 1^{er} octobre 2024

Cette soirée a été animée en partenariat avec Mickaël RUAUD du centre de formation EXPERSONA. Cinq assistantes maternelles étaient présentes pour évaluer leur possibilité d'accès à des diplômes qualifiants en fonction de leur expérience professionnelle et personnelle sans suivre de formation initiale.

Diplômes possibles pour l'assistant maternel en fonction de l'expérience :

- Le CAP AEPE
- Auxiliaire de puériculture
- Educateur de jeunes enfants (pas avec Expersona)



Auparavant, 3 années d'expérience étaient nécessaires pour accéder à la VAE. Depuis 2023, la formation est accessible sans expérience.

- Gratuit pour l'assistant(e) maternel(le), le dispositif est pris en charge par l'Etat.
- Le parcours : entre 8 et 12 mois

Procédure:

→ Rendez-vous sur la plateforme unique [France VAE \(vae.gouv.fr\)](https://www.vae.gouv.fr)

- Choix du diplôme
- Listing bref de toutes les expériences professionnelles ou extra-professionnelles en lien avec le diplôme visé
- Choix de l'organisme d'accompagnement (accompagnement non obligatoire mais conseillé par le RPE et Expersona)

→ Expersona ou un autre organisme prend contact avec l'assistant(e) maternel(le) pour un bilan de motivation.

→ Si tout est ok, une étude de faisabilité est réalisée lors d'un entretien de 2h30 sur toutes les expériences salariées ou bénévoles (associatif par exemple).

→ Mise en relation avec un architecte Accompagnateur de Parcours

→ Accompagnement :

- Individuel jusqu' à 30h
- Collectif jusqu' à 20h
- Formation (obligatoire pour certains diplômes) jusqu' à 70h
- Immersions professionnelles possibles

→ Certification après passage devant un jury.

Le RPE est disponible pour plus de renseignements et vous diriger vers l'organisme adapté.

Projet d'accompagnement à la découverte de l'alimentation

Le projet a pour but d'informer sur les nouvelles recommandations alimentaires et être plus à l'aise pour accompagner le parent face à la diversification alimentaire de son enfant. Les ateliers ont été une expérience de découverte alimentaire par les enfants. Stéphanie TURPEAU, diététicienne, est intervenue sur les deux soirées.

16 assistant(e)s maternel(le)s ont participé au projet (1 matinée + 2 soirées).

Un 4^{ème} atelier a été ajouté aux matinées d'éveil car les 3 proposés ont été très vite complets.



Lors des ateliers, quelques points importants ont été nommés :

- La **diversification** commence à partir de 4 mois et tous les aliments peuvent être proposés à l'enfant hormis le soja à proscrire jusqu'à 3 ans (perturbateur endocrinien) :

- Les fruits à coques sont introduits **EN POUDRE** (une demi cuillère à café par ex).
- Les légumes secs peuvent être introduits en purée lisse dès 4-6 mois.
- Il n'y a pas d'ordre particulier pour l'introduction des aliments.
- Il faut mettre plus de légumes que de féculents.
- Les boissons dites "laits végétaux" ne correspondent pas aux besoins alimentaires de l'enfant.

- La **néophobie alimentaire**, c'est quoi ? Avant 18 mois, le référent de l'enfant est la bouche de l'adulte, si l'adulte ouvre la bouche, l'enfant l'ouvre aussi. À partir de 18 mois, il prend conscience qu'il a sa propre bouche, il comprend l'individualité, il l'ouvre et la ferme.

- Les **conditions pour savoir si l'enfant est prêt à découvrir seul le morceau** :

- Il tient sa tête
- Il tient bien assis seul
- Il attrape
- Il amène à la bouche
- Il joue avec sa langue
- Il mâche ensuite

- Le cerveau contient 10% de matières grasses, d'où l'importance d'ajouter des huiles, dont l'huile de noix entre 4 et 6 mois.
- Pour les yaourts, il est favorable de privilégier les petits-suisses et les yaourts classiques sans sucres ajoutés.

Lors des soirées de mises en situation, a été nommé l'importance lors des entretiens de :

- Avoir en support le livret « A table tout le monde » disponible sur le Padlet et donné aux assistant(e)s maternel(le)s présent(e)s lors de ces ateliers.
- S'assurer que le parent est à l'écoute.
- Poser des questions ouvertes au parent.
- Utiliser une formulation positive (comme avec les enfants).
- Vérifier que l'on parle de la même chose.
- Questionner les habitudes alimentaires et rythme du parent.



Livret utilisé pour faciliter la communication avec le parent employeur.



Livret utilisé pour avoir connaissance des nouvelles recommandations sur la diversification alimentaire.

Théâtre - forum

La Compagnie "Les Chercheurs d'Art" a présenté la pièce « Premier Contact » sur les relations entre assistants maternels et parents employeurs.

Lors de cette soirée gratuite à l'espace George Sand des Achards du 10 octobre, 70 personnes dont 48 élèves de la MFR, 10 assistantes maternelles, 4 professionnels et 8 parents étaient présents.

Peinture avec le corps

L'idée de ce projet est de proposer un grand espace de créativité, de ne pas forcer l'enfant, mais le laisser découvrir, toucher, sentir, peindre en utilisant du matériel divers et des couleurs primaires simples.

L'objectif étant d'accepter de toucher, se salir, découvrir une matière.

Les 5 matinées proposées ont été rapidement complètes : 70 enfants et 25 assistantes maternelles y ont participé.



Spectacle de Noël

La Compagnie "Le théâtre des Sept Lieux" a présenté le spectacle « Fantaisie Polaire » le 18 décembre dernier.

« Au commencement du commencement, tout est blanc sur la banquise. Demoiselle Sapin, ours Polaire, Bonhomme d'Hiver, Blancs, blancs, blancs !

Tout à coup, c'est l'enchantement : des notes chantées, chuchotées, inondent la banquise, éveillent les couleurs : rouge, bleu, vert ! Mimi Sapin, Petit Poël, Boneige et leur ami l'Elan font swinguer les étoiles et tinter les grelots... »

95 enfants et 34 assistant(e)s maternel(le)s ont pu assister à ce spectacle plein de douceur.

Les enfants plus grands sont restés attentifs du début jusqu'à la fin du spectacle, tandis que d'autres plus petits ne tenaient pas en place, réactions qui correspondent notamment à leur stade de développement.



Évènements à venir

Projet cirque

Février et mars

Les Achards

Le Relais Petite Enfance vous propose donc des matinées d'éveil « découverte de l'art du cirque » dans un chapiteau avec l'école de cirque et de trapèze des Achards. Vous pourrez vous inscrire pour un atelier de deux séances.

L'idée est :

- De proposer un projet autour de l'éveil corporel, sensoriel, artistique en utilisant les arts du cirque.
- De faire découvrir un site de découverte artistique aux enfants du territoire.



Éveil musical

1^{er} semestre 2025

Saint-Julien-des-Landes et Les Achards

Nous poursuivons les ateliers avec Sophie Guilbert musicienne, diplômée de l'université « musique et intervention ».

Soirée entretien avec le parent employeur

Lundi 24 février 2025, 19h30

France services

Le but de ce temps d'échanges est de pouvoir mieux appréhender l'entretien de manière générale.

Amener la réflexion de groupe pour aider à mieux exprimer votre pensée, votre quotidien, vos attendus pédagogiques, à présenter votre projet d'accueil. Il s'agit également si vous le souhaitez de vous entraîner à poser des questions, à amener le parent à s'exprimer et à être acteur de l'entretien.

Le projet de garde

Afin d'aider le parent employeur à identifier son besoin, ses attentes d'un point de vue pédagogique et ainsi élaborer son projet de garde, le Relais Petite Enfance transmet un livret proposant différentes questions organisées en différents items :

- La communication,
- Le quotidien chez l'assistant maternel,
- L'organisation de l'assistant maternel,
- Où trouver les informations.



Semaine Nationale de la Petite Enfance

15 au 22 mars 2025

Thème : « Encore ! jouer à l'infini »

Comme chaque année, des matinées d'éveil seront également ouvertes aux parents employeurs !

- Vendredi 14 mars à Sainte-Flaive-des-Loups
- Lundi 17 mars à Beaulieu-sous-la-Roche
- Vendredi 21 mars à Nieul-le-dolent



lien du PADLET



Nous contacter, nous rencontrer

RPE Farandole

02 72 78 10 30 • rpe@cc-paysdesachards.fr

Communauté de Communes du Pays des Achards
2 rue Michel Breton
85150 Les Achards

Réalisation : Les services de la CCPA

